



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU**

de la Région d'Issoire et des Communes  
de la Banlieue Sud Clermontoise

# Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire

## Assainissement Non Collectif

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

## Exercice 2020

## Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>5</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	5
2.2. RECETTES .....	5
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>6</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>8</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	8

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat mixte de l'eau de la région d'Issoire
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement non collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liée au service**
  - Contrôle des installations       Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations       Réhabilitation des installations       Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Antoingt, Aulhat-Flat, Authezat, Auzat-la-Combelle, Aydat, Bansat, Beaulieu, Bergonne, Boudes, Brenat, Chadeleuf, Chalus, Chambon-sur-Lac, Champagnat-le-Jeune, Champeix, Chanonat, Charbonnier-les-Mines, Chidrac, Clémensat, Collanges, Compains, Corent, Coudes, Courgoul, Cournols, Esteil, Gignat, Jumeaux, La Chapelle-sur-Usson, La Roche-Blanche, La Sauvetat, Lamontgie, Le Breuil-sur-Couze, Le Broc, Le Crest, Le Vernet-Chaméane, Les Martres-de-Veyre, Les Pradeaux, Ludesse, Mareugheol, Meilhaud, Montaigut-le-Blanc, Montpeyroux, Moriat, Murol, Neschers, Nonette-Orsonnette, Orbeil, Orcet, Pardines, Parent, Parentignat, Perrier, Peslières, Plauzat, Saint-Babel, Saint-Cirgues-sur-Couze, Saint-Diéry, Saint-Floret, Saint-Genès-la-Tourette, Saint-Gervazy, Saint-Jean-en-Val, Saint-Martin-d'Ollières, Saint-Martin-des-Plains, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Quentin-sur-Sauxillanges, Saint-Rémy-de-Chargnat, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Saint-Yvoine, Saint-Étienne-sur-Usson, Saurier, Sauvagnat-Sainte-Marthe, Sauxillanges, Solignat, Tallende, Tourzel-Ronzières, Usson, Valbeleix, Valz-sous-Châteauneuf, Varennes-sur-Usson, Verrières, Veyre-Monton, Vic-le-Comte, Vichel, Villeneuve, Vodable, Yronde-et-Buron
- **Existence d'une CCSPL**       Oui       Non
- **Existence d'un règlement de service**       Oui, date d'approbation : 22/10/2020       Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de Service Public**, par la Société Suez Eau France (délégation courant du 01/06/2020 au 31/05/2032).

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **7 058** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 67 940.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du

territoire couvert par le service) est de 10,39 % au 31/12/2020 (10,16 % au 31/12/2019).

#### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 120 (120 en 2019).

## 2. Tarification de l'assainissement service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	167,52	323,40
Tarif du contrôle des installations existantes en €	96,25	134,20
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	Diagnostic de vente : 315,05	Diagnostic de vente : 392,70

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/01/2020 effective à compter du 01/06/2020 fixant les montants de la part syndicale de la redevance ANC.

### 2.2. Recettes

	Exercice 2019			Exercice 2020		
	Collectivité	Déléataire	Total	Collectivité	Déléataire	Total
Facturation du service obligatoire en €	2 000	24 180	26 180	2 270	16 060	18 330

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

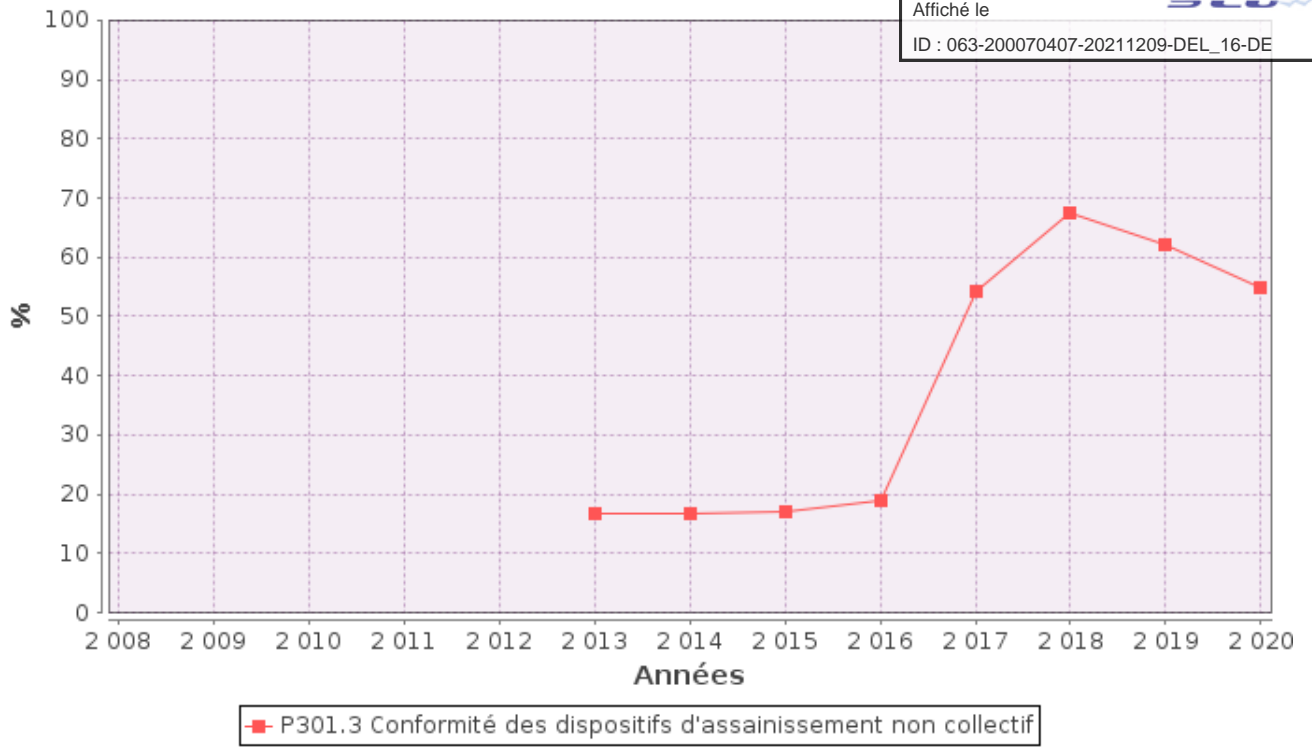
**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 005	749
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 728	3 231
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 305	1 018
Taux de conformité en %	62	54,7

Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : Ce nombre est en diminution car 4 communes sont sorties de la compétence SPANC du SME, et les contrôles afférents à ces 4 communes ont été retirés pour ne pas fausser les calculs des indicateurs.

Par ailleurs, le nombre de contrôles est en diminution en 2020 en raison des mois d'inactivités liés à la crise sanitaire due au Covid19.



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2020 est de 165 241 €. Ce montant correspond aux investissements réalisés par des particuliers dans le cadre des opérations groupées de mise aux normes des installations d'assainissement non collectifs. Ces opérations rendent les particuliers éligibles à des subventions publiques.